



171, place Claudius Luisset  
74330 SILLINGY  
Tél 04.50.77.70.74

DIFFUSION	OIC	DIFFUSION	DATE
Administr. Générale		Le Maire	
Fil Civil - Incurable			
Finances			
Urbanisme - Cadastre			
Logistique			
COURRIER REÇU		- 5 JUL. 2012	MAIRIE SILLINGY
Technique		Secrétaire Général	
Finances		Dir. Serv. généraux	
Urbanisme		Dir. Serv. techniques	
Gardiens		Dir. de l'Éducation	
Reclamation Municip		Chef d'équipes tech.	
		Chef d'équipes tech.	

MAIRIE

74330 SILLINGY

La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des matériaux recyclables sont organisées à l'échelle du territoire des 7 communes par La Communauté de commune Fier et Usses, compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers.

La collecte des ordures ménagères est organisée par un prestataire désigné après un appel d'offre. Les ordures ménagères sont à déposer en sacs dans les bacs mis à disposition afin d'être collectées. La collecte est en porte à porte ou en point de regroupement pour l'habitat collectif. Les bacs roulants, présentés à la collecte, répondent aux conditions prévues et leur usage est rendu obligatoire par le Conseil de Communauté. Ils sont déposés, la veille au soir de la collecte, en limite de la voie publique. Le camion ne s'engage pas dans les voies privées, sauf si une convention de passage est établie et signée par l'ensemble des riverains et qu'une aire de retournement est construite (diamètre 25 mètres) afin que le camion puisse se retourner sans effectuer de marche arrière (interdite). Il ne s'engagera pas dans un chemin non goudronné, même s'il existe une aire de retournement, les conteneurs seront, en ce cas, déposés au sommet de ladite voie. Dans le cas où certaines voies seraient inaccessibles aux véhicules, les riverains rassembleront les conteneurs à l'entrée de la voie.

Les ordures ménagères sont incinérées dans l'Usine Synergie gérée par le Syndicat du Lac d'Annecy (SILA).

Le territoire de la CCFU compte en parallèle 35 points d'apport volontaire pour le tri sélectif, dont 27 aires de tri « verre, papier, emballages ménagers » et 8 aires de tri « verre ». L'objectif est de permettre à tous les habitants de disposer d'une aire de tri à proximité de leur domicile. La collecte est organisée par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur désigné suite à un appel d'offre. Ce prestataire se charge également du transfert des déchets vers les repreneurs en vue de leur valorisation.

La CCFU assure aussi la collecte des objets encombrants sur les 7 communes du territoire, avec un ramassage dans l'année, à l'automne.

Fait à Sillingy, le 26 juin 2012

